

Démarche pour une commande de carte d'identité pour un enfant mineur

Situation familiale	Présence requise avec l'enfant	Documents à présenter
Parents mariés	Les deux parents ou l'un des deux parents	<ul style="list-style-type: none"> - Certificat de famille - Document d'identité de l'un des deux parents
Parents séparés	Les deux parents ou l'un des deux parents avec une procuration et copie du document d'identité du parent absent	<ul style="list-style-type: none"> - Certificat de famille - Document d'identité du parent présent - Copie du document d'identité du parent absent (ou document de séparation avec mention du droit de garde)
Parents divorcés	<p>Si la garde de l'enfant est avec l'autorité parentale pour un seul des parents, le parent concerné doit être présent.</p> <p>Si la garde de l'enfant est conjointe, présence des deux parents ou de l'un des deux parents muni d'une procuration et d'une copie du document d'identité du parent absent</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Jugement de divorce définitif et exécutoire avec mention de l'autorité parentale
Parents pacsés	Les deux parents ou l'un deux muni d'une procuration et d'une copie du document d'identité du parent absent	<ul style="list-style-type: none"> - Certificat de famille
Parents en concubinage	La mère de l'enfant ou du père de l'enfant avec une procuration de la mère et une copie de son document d'identité	<ul style="list-style-type: none"> - Acte d'origine de la mère
Parents mineurs	La mère de l'enfant et du représentant légal de la mère	<ul style="list-style-type: none"> - Certificat de famille - Document d'identité de la mère et du représentant légal de la mère